

Fiche de poste n°1 Recrutement d'un/e maître/sse de conférences associé/e 2026-2027

Tous les postes du Ministère de culture et de ses établissements
sont ouverts aux personnes reconnues comme travailleur/euses handicapé/s

Champ disciplinaire : Sciences et Technique pour l'Architecture (STA) Quotité : mi-temps (160 heures d'enseignement)	Catégorie statutaire: A Statut : Maître de conférences associé des ENSA (MCA) Contrat : à durée déterminée d'une durée de 1 an Poste à pourvoir le : 1 ^{er} septembre 2026
---	--

Domaine(s) Fonctionnel(s) : *Enseignement supérieur – Recherche*

Emploi(s) Type : *Enseignant praticien du supérieur*

Adresse de l'affectation

Ecole nationale supérieure d'architecture et de paysage de Bordeaux
740 cours de la Libération – CS 70109 – 33405 Talence cedex

MISSIONS ET ACTIVITES PRINCIPALES

L'enseignant/e assurera une charge pédagogique de 160h, pour une part de son temps, répartie principalement dans les deux cycles de la formation : licence et master. Il/elle aura à s'intégrer dans une équipe pédagogique constituée, apportant ses compétences aux programmes en cours, en étroite relation et coordination avec l'équipe existante.

L'enseignant/e devra être en mesure de s'inscrire dans la réflexion et la pratique mise en place à l'école, s'agissant d'une approche environnementale et professionnalisante.

L'enseignant/e sera amené/e à intervenir dans l'encadrement de Travaux Dirigés :

- dont le but est de renforcer l'assimilation des enseignements disciplinaires par des mises en pratiques, ateliers d'expérimentations (structures, filières sèches et humides, ...);
- destinés à renforcer et mettre en action les enseignements de la physique du bâtiment et articuler ces enseignements avec les autres domaines du champ STA, dans une approche environnementale et soutenable ;
- associés aux ateliers de projet, avec les autres enseignants du champ STA et des autres champs (TPCAU, VT, ATR, ...).

L'enseignant/e pourra être amené/e à participer à l'encadrement de mémoires de séminaires.

AUTRES MISSIONS

L'enseignant/e participera activement aux différentes instances de l'école, à la coordination pédagogique, et aux différents jurys notamment de PFE, HMONP...

Il/elle pourra exercer la charge de directeur d'étude dans le cadre de la formation HMONP et/ou encadrer des étudiants pour leur Projet de Fin d'Etude (PFE).

PROFIL RECHERCHÉ

Titres ou diplômes requis

- architecte titulaire d'un diplôme reconnu par l'État français permettant d'exercer la profession d'architecte en France ;
- ou
- double diplôme Architecte-Ingénieur permettant d'exercer la profession d'architecte en France.

Expériences et compétences du candidat souhaitées au regard du poste :

- expérience avérée de praticien dans les phases de conception et de réalisation du projet ;
- compétence scientifique significative du champ constructif,
- compétences dans le domaine de la construction et dans celui des ambiances, en lien avec les enjeux environnementaux (thermique, architecture bioclimatique, empreinte carbone...) et numériques ;
- expérience de l'enseignement en formation initiale et/ou continue ;
- capacité à s'intégrer et à œuvrer dans des pratiques interdisciplinaires ;
- bonne connaissance et maîtrise des outils numériques métiers.

Savoir-faire :

Le/la candidat/e devra démontrer

- sa capacité à se positionner dans le projet d'architecture, dans ses dimensions spatiales, conceptuelles et techniques ;
- sa maîtrise des compétences mentionnées ci-avant et avoir la capacité à les transmettre aux étudiants.

DOSSIER DE CANDIDATURE

Le dossier de candidature doit être adressé à l'attention de Monsieur le directeur de l'ENSAP Bordeaux, sous format dématérialisé, à l'adresse suivante : recrutements@bordeaux.archi.fr

La date limite de réception des dossiers **complets** de candidature est fixée au **4 juin 2026, 12h**, délai de rigueur.

Le dossier de candidature doit impérativement comporter :

- Un CV et book faisant ressortir les expériences professionnelles, les références (diplômes, publications, enseignement, réalisations) ainsi que la situation professionnelle actuelle du/de la candidat/e,
- Une lettre de motivation,
- Une note pédagogique mettant en évidence les approches théoriques et pratiques proposées et montrant une compréhension du poste et de ses enjeux.
- Une copie des diplômes ou titres,
- Une copie de la carte d'identité ou du titre de séjour en cours de validité,
- Les justificatifs d'une l'activité professionnelle réelle et confirmée permettant de disposer de moyens d'existence réguliers.

Les candidat/es dont le dossier sera sélectionné seront auditionné/es à l'ENSAP par un jury composé par l'établissement. Les modalités de fonctionnement du jury sont consultables sur le site internet de l'ENSAP.

CONDITIONS DE RECRUTEMENT

Les conditions de recrutement sont encadrées par le décret n°2018-107 du 15 février 2018 relatif aux maîtres de conférences et professeurs associés ou invités des écoles nationales supérieures d'architecture. **Les candidat/es doivent exercer une activité professionnelle principale hors enseignement** et remplir l'une des conditions suivantes :
1° Justifier d'une expérience professionnelle en lien avec les disciplines enseignées dans les écoles d'architecture autre qu'une activité d'enseignement, d'une durée d'au moins 3 ans dans les 5 années qui précèdent le 1er janvier 2025;

2° Détenir un doctorat ou une habilitation à diriger des recherches ;

3° Détenir un diplôme universitaire, une qualification ou un titre étranger estimé équivalent par le conseil scientifique et pédagogique de l'ENSAP, réuni en formation restreinte, et exercer ou avoir exercé des fonctions d'enseignement ou de recherche dans un établissement étranger d'enseignement supérieur ou de recherche.

Les nominations des maîtres de conférences associés sont prononcées par la ministre chargée de l'architecture, à la demande du directeur de l'ENSAP et après avis favorable du conseil scientifique et pédagogique de l'établissement réuni en formation restreinte. Ils ne peuvent être nommés que dans un seul établissement. Le contrat, d'une durée

d'un an, est renouvelable chaque année, sous réserve de l'avis favorable du CPS, pour une durée totale qui ne peut excéder neuf ans.

OBLIGATIONS DE SERVICE ET REMUNERATION

Les enseignants associés ont les mêmes obligations de service que les enseignants titulaires à temps partiel (160h au titre des missions décrites ci-dessus). Ils doivent en outre se rendre disponibles pour participer aux jurys de fin d'année et aux PFE, aux réunions de coordination pédagogique, aux séminaires de rentrée et de sortie et aux entretiens d'admission.

La rémunération est fixée dans les conditions prévues par l'arrêté du 28 mars 2025 pris pour l'application des articles 6, 10 et 14 du décret n°2018-107 du 15 février 2018 relatif aux maîtres de conférences et professeurs associés ou invités des écoles nationales supérieures d'architecture.

PRÉSENTATION DE L'ENSAP

L'ENSAP Bordeaux est un établissement public d'enseignement supérieur participant aux politiques publiques nationales de l'architecture et du paysage. Seule école dans ces disciplines à l'échelle de la Région Nouvelle-Aquitaine, elle développe ses activités de formation, de recherche et de diffusion en lien avec de nombreux acteurs universitaires, institutionnelles et partenaires associatifs ou socioéconomiques.

L'ENSAP Bordeaux accueille actuellement près de 1100 étudiants, encadrés par 150 enseignants-chercheurs (dont 48 titulaires : 37 dans la formation architecture et 11 dans la formation paysage) et 53 agents administratifs. En matière de formation, elle propose deux cursus complets (LMD) permettant l'obtention des diplômes d'architecte d'Etat et de paysagiste d'Etat (valant tous deux grades de master) qui ouvrent au doctorat en architecture et paysage. En formation post master, elle propose plusieurs formations spécialisées dont l'habilitation à la maîtrise d'œuvre en son nom propre.